

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 AVRIL 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Gérard VIRY, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents excusés : Béatrice ANTOINE, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Francine PIERRE, Véronique DEVIGNES, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, David CARABIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER.

Conseillers absents non excusés : Pascal PELINSKI, Bernard BRAUN.

Procurations : Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,
David CARABIN à Daniel THOMASSIN,
Elsa PLUMIER à Bertrand KLING,
Véronique DEVIGNES à Colette MESNIER,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre ROUILLON,
Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à François KLAEYLE,
Christine SIEURIN à Odile CHANDELIER,
Francine PIERRE à Claudine JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Claude FINANCE

Date convocation : 14 avril 2011

N°022/2011

Objet : Constitution par la CUGN d'un groupement de commandes en matière de fourniture de matériels, logiciels et prestations pour la bureautique.

Rubrique : 1.1.1

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal que le Grand Nancy lance périodiquement une consultation pour la fourniture de matériels, logiciels et prestations pour la bureautique. Ainsi, un groupement de commandes est proposé aux communes et établissements ayant mutualisé leurs moyens informatiques avec ceux de la Communauté Urbaine.

Le précédent marché de fournitures arrivera à échéance fin 2011 et il est proposé de préparer le nouvel appel d'offres au nom du groupement afin de le rendre exécutable dès la fin du précédent et surtout de ne pas interrompre le service.

Cette consultation porte sur une durée de douze mois, renouvelable deux fois. La Communauté Urbaine se propose d'être le coordonnateur du groupement de commandes. Les communes et établissements dont l'informatique a été mutualisée par convention, ont été invités à adhérer à ce groupement afin de conserver l'homogénéité du parc informatique et de rationaliser les procédures de livraison, de configuration et d'installation.

La commission d'appel d'offres de la Communauté Urbaine sera chargée de désigner l'attributaire de chaque lot.

L'acte constitutif du groupement porte sur la désignation du coordonnateur, la définition de ses missions, les missions des membres et les modalités de leur adhésion. Il importe de préciser que la mise en concurrence, la signature des marchés à venir et leur exécution seront réalisées par la communauté urbaine pour le groupement. Les achats, réalisés pour le compte de chaque membre, seront refacturés selon les prix unitaires proposés par le titulaire de chaque marché.

Après avis favorable de la commission finances en date du 15 mars 2011, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture de matériels, logiciels et prestations pour la bureautique, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement à intervenir, sur la base de l'acte constitutif,

- d'accepter que le Grand Nancy soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

- d'autoriser Monsieur le Président du Grand Nancy, ou son représentant, à signer les marchés de fournitures et de prestations pour le compte du groupement.

Les dépenses sont prévues au budget primitif 2011, articles 2183 et 205

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte ces propositions.

Date : 20 avril 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 22 AVR. 2011

N° Accusé de réception : 2110420 - M - 022-DE

Affichage : 22 AVR. 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.

